

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 21 FÉVRIER 1974



STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
M. MITCHELL SHARP

"L'AIDE HUMANITAIRE CANADIENNE
EN AFRIQUE AUSTRALE"

Il semble exister une certaine confusion au sujet de la politique du gouvernement canadien visant à fournir une aide humanitaire aux populations autochtones d'Afrique. J'aimerais préciser notre position à cet égard.

Depuis bon nombre d'années, les Canadiens se préoccupent de l'injustice que comportent les politiques racistes et colonialistes mises en oeuvre en Afrique australe. Comme en font foi de nombreuses déclarations, le gouvernement partage cette préoccupation et il a affecté des fonds à plusieurs programmes destinés à venir en aide aux victimes de ces politiques. L'aide a été fournie surtout afin d'aider les réfugiés de l'Afrique australe et d'offrir des bourses aux Africains de la Rhodésie et de la Namibie (Afrique du sud-ouest) pour leur permettre de faire des études au Canada et dans d'autres pays. Les fonds canadiens autorisés pour l'année financière en cours ont été distribués par l'entremise des organismes internationaux et des organismes des Nations Unies suivants et selon les quantités suivantes:

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	\$ 75,000
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	10,000
Programme de bourses d'études des Nations Unies à l'intention des Namibiens	25,000
Programme de bourses d'études du Secrétariat du Commonwealth à l'intention des Rhodésiens	67,000
Fonds d'échanges universitaires internationaux	75,000 (approximativement)
Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	50,000 (approximativement)
TOTAL	\$302,000

Au cours de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth tenue en août 1973, les participants ont approuvé la déclaration suivante concernant l'Afrique australe:

" Les Chefs de gouvernement ont remarqué les efforts déployés par les autochtones des territoires d'Afrique du Sud pour obtenir l'autodétermination et l'indépendance et se sont entendus sur la nécessité qu'il y a d'adopter toute l'aide humanitaire possible à ceux qui poursuivre ces buts."

Le Canada a appuyé cette déclaration.

Dans le même ordre d'idées, j'ai déclaré dans le discours que j'ai prononcé le 25 septembre 1973 devant l'Assemblée générale des Nations Unies que le Canada "étudie les moyens d'élargir son aide humanitaire" à ceux qui participent aux efforts visant à créer l'égalité de tous les hommes en Afrique australe. En conséquence, le gouvernement a décidé d'accroître son aide humanitaire aux réfugiés d'Afrique australe en étudiant la possibilité de mettre sur pied des projets humanitaires et d'offrir des bourses d'études aux populations indigènes qui résident dans les pays

et territoires d'Afrique australe dirigés par des minorités blanches et aux réfugiés vivant dans les pays voisins.

Pour réaliser ce programme élargi, l'Agence canadienne de développement international serait autorisée à étudier les demandes d'aide se rapportant à des projets mis à exécution en Afrique australe pourvu que des organisations non gouvernementales canadiennes et des organisations internationales réputées parrainent ces projets et que ceux-ci soient axés sur l'aide humanitaire ou sur le développement. Chaque projet serait alors évalué selon son bien-fondé et les responsables du projet devraient persuader les autorités canadiennes que le projet sera soumis à une surveillance et à une vérification très stricte.

Le gouvernement canadien n'a pas l'intention d'affecter directement des crédits aux mouvements de libération de l'Afrique australe. En outre, à ce jour aucune subvention n'a été accordée aux organisations qui fournissent une aide humanitaire à ces mouvements en Afrique australe et aucune subvention ne sera accordée tant que le budget de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour l'année financière 1974-75 -- qui inclut des contributions aux organisations non gouvernementales -- n'aura pas été approuvé par le Parlement.

Se reportant à l'intention du gouvernement canadien d'élargir son programme d'aide humanitaire en Afrique australe, M^{lle} Monique Bégin, député et représentant du Canada auprès du Comité de tutelle de l'Assemblée générale des Nations Unies, a précisé le 14 décembre 1973 que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Canada contribuera pour \$175,000 en 1974 au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et pour \$100,000 au Fonds d'échanges universitaires internationaux, deux programmes fournissant une aide sous forme de bourses d'études aux réfugiés des pays à régime minoritaire de l'Afrique australe.

Le gouvernement canadien n'appuie pas le recours à la violence comme moyen de résoudre les conflits actuels en Afrique australe, mais il est d'avis qu'il devrait apporter une aide tangible aux populations autochtones d'Afrique australe qui cherchent à acquérir une certaine dignité et à parvenir à l'autodétermination; c'est la raison pour laquelle, sous réserve de l'approbation du Parlement, le gouvernement continuera à apporter une aide humanitaire à ces populations.